



RAPPORT | 20**18**
ANNUEL | 20**19**

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 24 octobre 2019

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Saint-Hyacinthe, le 24 octobre 2019

Maître Sonia Lebel
Ministre de la Justice et ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Saint-Hyacinthe, le 24 octobre 2019

Docteure Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Sonia Lebel

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
Présidente

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation.....	3
Énoncé de mission	5
Rapport de la présidente.....	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Résumé des réalisations 2018-2019.....	10
Rapport du conseil d'administration.....	12
Rapport du comité exécutif	16
Rapports des services	
Bureau du syndic	17
Service de l'encadrement professionnel	19
Service de l'admission	22
Service des communications.....	24
Service de la formation continue	26
Rapports des comités	
Rapport du comité d'inspection professionnelle	19
Rapport du comité d'admission	22
Rapport du comité de révision.....	28
Rapport du conseil de discipline	29
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes.....	31
Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle.....	32
Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire	34
Rapport du comité d'audit.....	34
Rapport du comité des spécialistes.....	35
Rapport du comité de gouvernance	37
Rapport du comité de la rémunération	37
Rapport du comité des médicaments	38
Rapport du comité sur le bien-être animal	38
Rapport du comité d'éthique	39
Rapport du groupe de réflexion sur le service vétérinaire de refuge et la clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente.....	39
Rapport du comité du <i>Veterinarius+</i>	40
Rapport du comité de la reconnaissance du mérite.....	41
Rapport du groupe de travail	
Rapport du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires.....	33
Renseignements généraux.....	42
Le personnel de l'Ordre	44
États financiers et rapport de l'auditeur externe	46

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

MISSION

La mission de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est d'assurer la protection du public. À cette fin, il encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires, dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est efficace et reconnu pour son leadership et son approche pragmatique qui favorise l'accès le plus grand possible aux services vétérinaires.

VALEURS

- INTÉGRITÉ
- COLLABORATION
- EFFICACITÉ ET EFFICIENCE
- RESPECT
- COMPÉTENCE
- ÉQUILIBRE



La présidente du conseil d'administration exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du conseil d'administration. Elle veille au respect, par les administrateurs, des normes d'éthique et de déontologie applicables. Également, elle veille auprès de la direction générale de l'Ordre à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et peut requérir l'information pertinente pour le tenir informé de tout autre sujet portant sur la mission de l'Ordre. À l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, la présidente agit à titre de porte-parole et de représentante de l'organisation.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente

La protection du public est la priorité de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Comment cela se traduit-il concrètement et quelles sont les priorités en cette matière? Quels sont les enjeux auxquels la profession vétérinaire est confrontée et quels sont leurs impacts potentiels sur la protection du public? Voilà des questions de première importance auxquelles l'Ordre s'est donné le mandat de répondre au cours de la dernière année. En effet, une profonde réflexion a été amorcée à l'été 2018 afin de redéfinir la planification stratégique de l'organisation et de déterminer les actions prioritaires à poser au cours des prochaines années.

Pour ce faire, une vaste consultation auprès des principaux acteurs de la profession vétérinaire tels que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, les associations vétérinaires de tous les domaines de pratique, certains membres des comités de l'Ordre et son comité de gestion. Nourri par ces nombreux avis, le comité responsable de cet important projet a débuté par reformuler la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre afin qu'elles reflètent le visage actuel de l'organisation, qu'elles s'alignent davantage sur son mandat de protection du public et qu'elles répondent aux diverses attentes qui ont été manifestées. Un exercice qui a jeté les bases d'une planification stratégique porteuse de sens pour la protection du public, la profession vétérinaire et ultimement, pour la santé et le bien-être des animaux.

Plus d'une vingtaine de grandes stratégies viennent répondre aux cinq enjeux prioritaires cernés au cours de cet exercice. Essentiellement, au cours des trois prochaines années, l'Ordre :

1. modernisera son approche quant à l'encadrement professionnel tout en favorisant le jugement des médecins vétérinaires;
2. agira de façon très active afin de favoriser l'accessibilité aux services vétérinaires qui est de plus en plus compromise;
3. assumera un leadership plus affirmé dans des dossiers d'intérêt public, de santé et de bien-être animal;
4. reverra son cadre réglementaire afin de le faire évoluer en fonction des contextes sociétal et professionnel, et;
5. optimisera ses processus et ses outils opérationnels.

Voilà une planification stratégique qui ne manque pas d'ambition! Bien que la quantité de travail à abattre pour y arriver soit non négligeable, l'enthousiasme de l'équipe est unanime relativement à ces grands chantiers qui viendront redéfinir l'exercice de la profession vétérinaire au cours de la prochaine décennie. On peut dire que l'exercice 2019-2020 aura été marquant pour l'Ordre puisqu'il aura permis de nous questionner collectivement et de jeter les bases d'une ère nouvelle pour l'Ordre et pour la médecine vétérinaire d'un point de vue plus global.

VERS UNE AUTONOMIE PROFESSIONNELLE RENFORCÉE!

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'autonomie et le jugement professionnel sont des concepts sur lesquels nous tablerons dans les prochaines années. Ce n'est pas nouveau. L'Ordre, depuis un certain temps déjà, prend des mesures et véhicule de nombreux messages en cohérence avec sa volonté de renforcer l'autonomie et le jugement professionnel des médecins vétérinaires face à l'Ordre, mais aussi dans leurs milieux de travail respectifs. Ainsi, au cours de la dernière année, nous avons invité les membres de l'Ordre à utiliser leur jugement professionnel lorsqu'il est temps d'interpréter les articles du Code de déontologie. Nous avons aussi assoupli certaines normes d'exercices afin de laisser aux professionnels juger de la meilleure décision à prendre selon le contexte. De plus, le comité d'inspection professionnel de l'Ordre a apporté de

nombreux changements au processus d'inspection et au rapport qui en découle lors de l'élaboration de son programme de surveillance générale. Être professionnel, par définition, c'est pouvoir exercer son jugement. La société reconnaît qu'avec la formation dont ils disposent, les mécanismes de surveillance de la pratique et les exigences de formation continue qui leur sont imposées, les médecins vétérinaires sont en mesure d'exercer leur jugement professionnel et d'obtenir un droit de pratique de la médecine vétérinaire. C'est un message que nous allons continuer à renforcer auprès d'eux et, au besoin, auprès des instances concernées.

L'ACCESSIBILITÉ DES SOINS : UNE QUESTION DE PROTECTION DU PUBLIC

Pour différentes raisons, le public n'est pas toujours en mesure d'accéder facilement à des soins vétérinaires. Il s'agit d'un enjeu qui préoccupe l'Ordre de façon très sérieuse. C'est pourquoi il a entamé, au cours de la dernière année, une réflexion sur les normes d'encadrement de la médecine vétérinaire afin de définir les opportunités d'amélioration qui permettraient de favoriser l'accès aux soins vétérinaires. De plus, dans sa volonté de favoriser l'accès à la pratique des médecins vétérinaires hors Québec, l'Ordre a finalisé la rédaction d'un règlement pour la délivrance de permis spéciaux aux spécialistes ayant été formés hors Québec et l'a soumis à l'Office des professions. Un grand pas dans la bonne direction dans ce dossier!

La pénurie de main-d'œuvre vétérinaire se fait sentir de plus en plus et constitue un facteur majeur à considérer en matière d'accessibilité aux soins. Que ce soit dans le domaine des grands animaux, des petits animaux, de la santé publique, dans les grands centres ou en région éloignée, la pénurie de main-d'œuvre vétérinaire est une problématique qui transcende et qui préoccupe l'ensemble de la profession.

C'est pourquoi des actions tangibles ont déjà cours afin de résoudre cette problématique grandissante et urgente pour la santé et le bien-être des animaux, mais aussi pour la qualité et l'innocuité de la viande qui se retrouve sur les tablettes des supermarchés. Parmi les actions concrètes entreprises à ce jour, notons d'abord la création d'un comité multisectoriel mandaté pour trouver et mettre en action des solutions à l'enjeu de la pénurie vétérinaire dans le secteur bioalimentaire. L'Ordre siège à ce comité et contribue à résoudre cet important défi d'accessibilité aux soins vétérinaires. Lors de l'élaboration de sa planification stratégique, l'Ordre a ciblé de nombreuses autres actions qui viendront également favoriser l'accès aux soins vétérinaires dans le futur.

LA COMMUNICATION : AU CŒUR DE NOS INTERVENTIONS

Les questions de santé et de bien-être des animaux sont au cœur des préoccupations du public. À titre d'organisme réglementaire en matière de soins et de services vétérinaires, l'Ordre est régulièrement interpellé par les médias relativement à des questions de bien-être animal, de protection du public et de santé publique. Les attentes des membres de l'Ordre, des organismes de défense des droits des animaux, des instances gouvernementales sont nombreuses en regard des positionnements publics de l'Ordre. Il va sans dire que l'Ordre tient à présenter les faits et les études de manière neutre,

en prenant en considération, d'abord et avant tout, les enjeux de protection du public, lorsqu'il y en a. Le point d'équilibre entre les devoirs des médecins vétérinaires envers le public et ceux qu'ils ont envers les animaux est également un guide important dans les interventions publiques de l'Ordre. Tout au long du dernier exercice, nous avons répondu à de nombreuses demandes médias, sur des sujets très variés. Éduquer le public sur les risques associés à l'utilisation du cannabis sur les animaux sans prescription vétérinaire, sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques, sur les obligations déontologiques des médecins vétérinaires ou encore, sur l'encadrement des chiens dangereux contribue sans aucun doute à le protéger et à veiller au bien-être et à la santé des animaux. En plus des demandes relatives à l'actualité, l'Ordre a été proactif cette année alors qu'il a lancé une campagne d'information sur le dégriffage félin et qu'il a mis en garde le public sur les risques associés à la pratique illégale de la médecine vétérinaire. Toutes les occasions d'informer et d'éduquer le public sont saisies : avec toute l'information qui circule dans les médias et les réseaux sociaux, nous souhaitons nous assurer que le public ait accès à des renseignements vérifiés et crédibles.

LA SAINTE GOUVERNANCE : DE SOLIDES FONDATIONS POUR UN ORDRE EFFICACE

Au cours du dernier exercice, nous avons lancé un vaste projet de révision de notre gouvernance. Bien définir les rôles et la composition de chacun des comités et du conseil d'administration est une base essentielle pour l'atteinte de nos objectifs stratégiques.

REMERCIEMENTS

Le dernier exercice en aura été un de grandes réflexions et elles n'auraient pu mener à des résultats aussi concluants sans ouverture d'esprit et grand respect. Ainsi, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration qui ont été grandement sollicités cette année afin de participer à des consultations diverses.

J'aimerais aussi remercier tous les membres du personnel de l'Ordre, dont la directrice générale, qui, jour après jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que l'Ordre puisse remplir sa mission de protection du public et atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés.

La présidente



Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A.



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Me Sarah Thibodeau, LL. M.

GOUVERNANCE DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice 2018-2019, les différentes instances de l'Ordre se sont réunies à plusieurs reprises. Cet exercice financier marquait aussi une première : la consultation des membres préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle ainsi que l'approbation par les membres, réunis lors de cette assemblée, de la valeur des jetons de présence des administrateurs et des membres de comités ainsi que de la rémunération de la présidente. Cette assemblée s'est tenue le 25 octobre 2018.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 69 du Code des professions et au *Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre*, les élections tenues en 2018 visaient à pourvoir deux postes d'administrateurs dans la région électorale de Montréal et deux postes d'administrateurs dans la région électorale de la Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie.

À la clôture de période de mise en candidature, les administrateurs suivants ont été élus par acclamation :

- Dr Charles Rochette, m.v. (région de Montréal);
- Dre Julie Gervais, m.v. (région de Montréal);
- Dr Simon Verge, m.v. (région de la Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie).

Le poste qui demeurerait à pouvoir pour la région de la Mauricie/Centre-du-Québec/Estrie a été comblé par la suite par la Dre Nathalie Therrien.

ADMISSION ET INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Suivant la tendance observée au sein des différentes professions, les demandes d'information concernant l'admission à l'Ordre par les diplômés hors Québec et le traitement des dossiers d'admission par équivalence sont en hausse. Cette année, ce sont 125 demandes d'information et 118 demandes d'admission par équivalence qui ont été traitées.

Les travaux sur un projet de règlement sur les permis spéciaux de spécialistes assorti d'un certificat de spécialiste ont bien progressé. Bon an mal an, c'est environ une centaine de demandes de renouvellement de permis temporaires qui sont traitées. Lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur, ces permis temporaires cesseront d'être délivrés annuellement au profit d'un permis régulier permanent.

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic reçoit un grand nombre de questions tant du grand public que des médecins vétérinaires eux-mêmes. Cette année encore, plus de 2 545 appels et courriels ont été traités. Plus d'une centaine de nouvelles demandes d'enquête ont été ouvertes. Ce sont par ailleurs plus de 177 dossiers d'enquête déontologique qui ont été fermés en cours d'année. À la fin du mois de février, la soixantaine de dossiers demeurant actifs représentaient, dans une proportion de 70 %, des dossiers ouverts depuis moins d'un an.

SAINE GESTION

Selon le Code des professions, le directeur général est chargé de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Il assure la conduite des affaires de l'Ordre et le suivi des décisions du conseil d'administration. Suivant de saines pratiques de gestion, il planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'Ordre.

En outre, plusieurs plaintes disciplinaires ont été déposées devant le conseil de discipline et 6 décisions ont été rendues par le conseil, ce qui marque un record dans une seule année pour l'Ordre!

On peut donc dire que l'année 2018-2019 est une année charnière. Au 31 mars 2019, 22 audiences pour des plaintes déontologiques représentant 48 dossiers d'enquête étaient déjà programmées pour l'année à venir. L'ensemble de ces résultats a été salué par le conseil d'administration qui a d'ailleurs adopté une motion de félicitation à l'égard de cet important travail, essentiel à la mission de l'Ordre.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Il y a un peu plus de trois ans, le conseil d'administration de l'Ordre a décidé d'attribuer des ressources additionnelles à la surveillance de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de l'usage illégal du titre professionnel. Ces activités sont réalisées sous la responsabilité du Bureau du syndic.

Cette année, pour exercice illégal de la médecine vétérinaire, 5 nouvelles plaintes pénales ont été déposées, tandis qu'un jugement a été prononcé à l'encontre d'un contrevenant.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration a adopté un programme annuel de surveillance de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de l'usurpation du titre professionnel en priorisant certaines infractions (vente illégale de médicaments, caudectomie, dentisterie, thérapies complémentaires).

ENCADREMENT PROFESSIONNEL

L'inspection professionnelle est un des mécanismes clés de protection du public, en agissant de façon préventive. Cent trente-huit (138) visites d'inspection ont notamment été réalisées. Des assouplissements aux normes ont été apportés (équipement, affiche du permis d'exercice) et une procédure pour la numérisation et la gestion électronique des dossiers a été proposée aux médecins vétérinaires. Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à 8 reprises tant pour traiter les dossiers courants que pour réfléchir aux orientations des prochaines années. C'est dans cette veine qu'une démarche de révision des outils, du processus et des normes a été amorcée au courant de l'année et poursuivra son envol dans les prochains mois.

FORMATION CONTINUE

Pour son grand retour à Saint-Hyacinthe, le Congrès vétérinaire québécois fut un retour aux sources réussi avec plus de 1 000 congressistes, représentants et conférenciers; une impressionnante conférence d'ouverture donnée par M. Mario Cyr, le photographe des mers;

et la célébration du 50^e anniversaire de la Faculté de médecine vétérinaire lors d'un cocktail d'ouverture bien vivant et regroupant différents invités de marque et médias locaux.

L'Ordre a aussi continué d'enrichir l'offre de webinaires sur son portail de formation continue par l'ajout de 10 nouveaux webinaires dans 5 domaines de pratique, représentant 19,5 heures de formation disponible.

REMERCIEMENTS

L'Ordre compte sur une équipe d'employés compétents et engagés. L'Ordre, c'est aussi un conseil d'administration composé d'administrateurs dévoués ainsi que de très nombreux médecins vétérinaires qui travaillent dans l'ombre au sein de différents comités ou groupes de travail. Ce sont des atouts précieux qui nous permettent de réaliser notre importante mission de protection du public. Le chemin parcouru en 2018-2019 n'aurait pas été le même sans l'apport de toutes ces personnes, que nous remercions chaleureusement.

Sarah Thibodeau

Me Sarah Thibodeau, LL. M.



Les réalisations de l'Ordre

2018
2019

EN QUELQUES CHIFFRES

ADMISSION

2 646 formulaires d'admission
et de renouvellement traités

91 permis temporaires
renouvelés

116 dossiers d'admission par équivalence
présentés au comité exécutif

15 % d'augmentation des demandes
d'information au sujet des
équivalences et de l'accès aux permis
par les diplômés hors Canada

ORGANISATION D'ACTIVITÉS :

- Remise des permis
- Rencontre d'accueil des finissants
- Formation sur l'initiation au professionnalisme vétérinaire (IPV)

FORMATION CONTINUE

93 participants au colloque de
formation continue à Rimouski

1 062 congressistes, représentants
et conférenciers au Congrès
vétérinaire québécois 2018

10 nouveaux webinaires mis
en ligne

COMMUNICATIONS

74
demandes
médias

5
communiqués
de presse

REVUES
LE VETERINARIUS **4**

VIDÉOS HONORANT
LES LAURÉATS
DES MÉRITES
VÉTÉRINAIRES 2018 **3**

ENCARTS
SCIENTIFIQUES
VETERINARIUS+ **3**

81 BULLETINS
ÉLECTRONIQUES

1 RAPPORT
ANNUEL

25 ARTICLES DANS
LA TERRE DE
CHEZ NOUS

Coordination de la
participation
de l'Ordre à la

**JOURNÉE PORTES
OUVERTES**

sur les fermes de

**L'UNION DES
PRODUCTEURS
AGRICOLLES**

BUREAU DU SYNDIC



2 545	demandes d'information ou d'intervention
235	dossiers d'enquête traités
117	nouveaux dossiers ouverts
177	dossiers fermés
1	comparution devant la Commission d'accès à l'information
37	nouveaux dossiers ouverts en pratique illégale
5	poursuites pénales en pratique illégale

ENCADREMENT PROFESSIONNEL

2

transferts de dossiers au Bureau du syndic pour entrave

138

Inspections professionnelles

Plusieurs demandes d'information

Révision du processus

**D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
ET
DES EXIGENCES RELATIVES À LA
TENUE DE DOSSIERS**



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dr. Caroline Kilsdonk, m.v., M.A., présidente
Élue au suffrage universel des membres et entrée en fonction le 13 juin 2017



Dr. Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM
Région de la Montérégie, élu le 14 juin 2016 et réélu le 1^{er} juin 2017



Dr. Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO
Région de la Montérégie, élu le 3 mai 2011, réélu le 5 juin 2014 et le 1^{er} juin 2017



Dre Julie Gervais, m.v., M.Sc.
Région de Montréal, élue le 12 septembre 2017 et réélue le 8 mai 2018



Dr. Mario Giard, m.v.
Région de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides, élu en juin 2005 et réélu le 1^{er} mai 2008, le 7 mai 2013 et le 3 mai 2016



Dr. Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
Région de Laval et de Lanaudière, élu au printemps 1999 et réélu en juin 2002, 2005, 2008, 2011, 2014 et 2016



Dre Émilie Pelletier, m.v.
Région de la Montérégie, élue le 28 juin 2011, réélue le 5 juin 2014 et le 1^{er} juin 2017



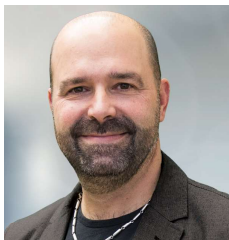
Dre Heïdie Pomerleau, m.v.
Région de l'Est, élue le 18 juin 2013 et réélue le 3 mai 2016



Dre Lisiane Poulin, m.v.
Région de Chaudière-Appalaches, élue le 2 juin 2016



Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Région de Québec, élue le 6 juin 2013 et réélue le 3 mai 2016



Dr. Sylvain Raymond, m.v., I.P.S.A.V.
Région de la Montérégie, élu le 1^{er} juin 2017



Dr. Charles Rochette, m.v.
Région de Montréal, élu le 8 mai 2018



Dre Nathalie Therrien, m.v.
Région de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie, élue le 11 septembre 2018



Dr. Simon Verge, m.v.
Région de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie, élu le 1^{er} mai 2008 et réélu le 8 mai 2012, le 5 mai 2015 et le 8 mai 2018

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS



Mme France Beaudin
Nommée le 11 septembre 2018



Mme Suzanne Blanchet, DHC, IAS.A.
Nommée le 13 juin 2017



M. Jean-Paul Gagné, ASC
Nommé le 2 juin 2011



Me Daniel Gervais, notaire
Nommé le 2 juin 2011

Le conseil d'administration assure la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles de ses membres réunis en assemblée et en assure le suivi.

En outre, il veille à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent. De plus, il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf celui de nommer les vérificateurs.

Au 31 mars 2019, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé de la présidente, de 13 administrateurs élus et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions.

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration a tenu 7 réunions, soit :

Réunions ordinaires	4
Réunions extraordinaires	3

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 24 mai 2018 (extraordinaire)
- 12 juin 2018
- 11 septembre 2018
- 4 décembre 2018
- 27 février 2019 (extraordinaire)
- 19 mars 2019 (extraordinaire)
- 26 mars 2019

RÉMUNÉRATION

Conformément au Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et aux politiques et engagements déterminés par le Conseil d'administration, la rémunération* prévue pour les titulaires postes suivants correspondait à ce qui suit au cours de l'année 2018-2019 :

- Présidente de l'Ordre : rémunération annuelle de 84 411 \$, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire prévu de 3 jours.
- Secrétaire et directeur général : rémunération annuelle de 127 125 \$, avec contribution au REER de 5 %, paiement des primes d'assurance collective correspondant à 2 346 \$, remboursement de la cotisation professionnelle de 2 659 \$, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de 5 jours.
- Administrateurs : jeton de présence quotidien de 500 \$. Pour toute conférence téléphonique de moins d'une heure, jeton de présence de 100 \$.

Note* : La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et les avantages sociaux.

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont attribuées en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le conseil d'administration a notamment résolu :

GOVERNANCE

- Adoption des ordres du jour et des procès-verbaux;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2018;
- Constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer une politique sur la publicité par les membres pour adoption et nomination de membres du conseil d'administration pour en faire partie : Mme France Beaudin, Dr Charles Rochette, Dre Lisiane Poulin;
- Approbation du «Plan de services professionnels» soumis par M. Jacques Grisé, Ph. D., F. Adm. A. et mandat donné au comité de gouvernance, accompagné de M. Jacques Grisé, pour réaliser les travaux prévus au plan de services professionnels et faire ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre;
- Établissement d'un diagnostic organisationnel pour assurer la saine gouvernance;
- Lancement des travaux de gouvernance pour se conformer aux récentes modifications au Code des professions.

FINANCE ET ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers audités 2017-2018;
- Adoption du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice 2017-2018;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de reconduire le mandat de la firme Poirier et Associés inc. pour l'audit externe des états financiers 2018-2019;
- Désignation des signataires bancaires;
- Hausse des échelles salariales de l'Ordre de 1,7 %;
- Octroi d'un mandat à la firme PCI-Perreault pour réviser la structure salariale de l'Ordre, incluant l'analyse de marché concernant le poste de la présidente;
- Hausse des jetons de présence des administrateurs et membres de comité pour les réunions téléphoniques de 60 minutes et moins, les faisant passer à 100 \$;
- Modification du tarif pour la délivrance d'une autorisation spéciale, le faisant passer de 200 \$ à 325 \$;
- Modification du tarif pour la délivrance d'un permis temporaire au cours d'une réunion extraordinaire du comité exécutif, le faisant passer de 100 \$ à 600 \$;
- Adoption du Règlement sur la rémunération des administrateurs;
- Adoption de l'état des résultats et des bilans prévisionnels;
- Recommandation à l'assemblée générale de hausser le montant des jetons de présence destinés aux administrateurs, le faisant passer de 326 \$ par journée (163 \$ par demi-journée) à 500 \$ par journée (250 \$ par demi-journée), et d'indexer les montants annuellement selon l'indice des prix à la consommation du Québec;
- Adoption des prévisions budgétaires 2019-2020;
- Fixation de la rémunération des administrateurs nommés selon les mêmes paramètres que ceux de la rémunération des administrateurs élus en précisant que toute somme versée par l'Office des professions du Québec doit être déduite du montant des jetons de présence accordé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;

- Adoption d'un projet de résolution concernant la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2019-2020 aux fins de consultation des membres proposant d'indexer le montant de la cotisation de 2 % pour l'exercice 2019-2020;
- Indexation du montant de la cotisation annuelle de 2 % pour l'exercice 2019-2020 comme suite à l'approbation des membres réunis en assemblée générale ayant comme effet de fixer cette cotisation à 993,23 \$ pour la cotisation régulière et à 496,61 \$ pour la cotisation réduite;
- Approbation des recommandations soumises quant à la rémunération de la présidente pour l'exercice 2018-2019 et indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation du Québec;
- Modification de la politique sur le remboursement des dépenses pour établir la rémunération du comité de révision en accordant un jeton de présence de 250 \$ par dossier soumis à la révision, équivalant à une séance de travail de 3 heures par dossier;
- Versement d'une indemnité additionnelle sous forme de jeton de présence équivalent à 3 jours, pour un maximum de 500 \$ par jour, aux membres du conseil de discipline, compte tenu de la complexité et de l'ampleur exceptionnelle de l'audition disciplinaire dans un dossier;
- Mandat octroyé à la directrice générale pour conclure un contrat de service avec la firme AU-PC Informatique pour la prise en charge des besoins informatiques de l'Ordre;
- Autorisation des travaux de remplacement des contrôles de ventilation sur les 3 étages de l'édifice, conformément à la soumission déposée et mandat donné à la directrice générale et secrétaire pour conclure le contrat avec la firme retenue;
- Affectation d'une somme de 10 \$ par membre qui payait une pleine cotisation lors de l'exercice 2017-2018, représentant un montant de 22 100 \$ au Fonds de rénovation de l'immeuble;
- Affectation d'une somme de 10 \$ par membre payant une pleine cotisation pour l'exercice 2018-2019, représentant un montant de 21 920 \$ au Fonds de rénovation de l'immeuble;
- Décision de tenir l'édition 2021 du Congrès vétérinaire québécois du 28 au 30 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;
- Constitution d'un comité de sélection pour réaliser un entretien avec la Dre Marie-Chantal Blanchet et faire une recommandation au conseil d'administration relativement à son embauche à titre d'employée permanente de l'Ordre et nomination de la Dre Caroline Kilsdonk, de la Dre Danielle Beaulieu, de Me Sarah Thibodeau et de M. Jean-Paul Gagné à titre de membres du comité de sélection.
- Création d'un groupe de réflexion sur la révision de l'encadrement du service vétérinaire de refuge et de clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente et nomination des personnes pour en faire partie;
- Octroi d'un mandat au comité sur le bien-être animal afin qu'il soumette au conseil d'administration une position nuancée sur les réserves de l'Ordre face à certaines activités de divertissement avec animaux et visant à développer des outils pour démarrer une campagne de sensibilisation destinée aux médecins vétérinaires et au public sur les solutions de remplacement à l'onxyectomie;
- Décision de mettre fin au moratoire sur l'ouverture de nouveaux établissements de service vétérinaire de refuge, avec engagement de leur part de se soumettre aux nouvelles normes dès qu'elles seront émises ou de fermer leur service et de poursuivre les travaux sur l'élaboration de nouvelles normes d'encadrement de la pratique en refuge afin de corriger les problématiques rencontrées et soutenir les membres;
- Décision de maintenir le moratoire sur l'ouverture de nouveaux établissements de clinique vétérinaire de stérilisation ciblée permanente et de poursuivre les travaux du groupe de réflexion avec l'aide de personnes compétentes afin de trouver une façon plus conforme à la législation d'offrir ce service aux populations démunies;
- Décision de maintenir la ligne de conduite actuelle, soit d'autoriser la tenue d'événements ponctuels de clinique vétérinaire de stérilisation ciblée, car dans l'attente d'une solution permanente, ces événements limités dans le temps permettent d'offrir un service important au public tout en n'engageant pas l'Ordre à long terme;
- Engagement du conseil d'administration et sollicitation de l'appui du comité d'inspection professionnelle pour que l'utilisation judicieuse des antibiotiques soit considérée dans la révision du programme d'inspection, et ce, pour les membres de tous les secteurs;
- Établissement de critères de sélection pour la nomination d'un expert-conseil, spécialisé en médecine vétérinaire, pour accompagner l'Ordre dans l'analyse comparative des programmes de formation préalablement à la négociation d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle et nomination d'un comité de sélection composé de la présidente de l'Ordre, la Dre Caroline Kilsdonk, de la Dre Heidie Pomerleau, du Dr Alain Laperle ainsi que du Dr Éric Tremblay, coordonnateur du Service de l'admission mandaté pour trouver un expert et transmettre sa recommandation au conseil d'administration;
- Confirmation de l'interprétation de l'article 32(3) de la Loi sur les médecins vétérinaires selon laquelle l'expression « dans le cours de l'enseignement de la médecine vétérinaire » inclut tant les étudiants inscrits au programme de la FMV que les étudiants étrangers inscrits dans un programme de médecine vétérinaire qui viennent faire des stages à la FMV dans le cadre de leur programme d'étude.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Octroi d'un mandat à la firme Fasken concernant un recours en injonction interlocutoire afin de faire cesser des propos diffamatoires concernant l'Ordre, ses dirigeants et employés;
- Désignation de la Dre Caroline Kilsdonk à titre de présidente du comité sur le bien-être animal et représentante de l'Ordre au sein de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux;
- Attribution de la Médaille de saint Éloi au Dr Marc-André Sirard;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Nancy Isabelle;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Richard Bourassa;
- Adoption d'un moratoire quant à la délivrance d'autorisation à des refuges, et ce, afin de poursuivre la réflexion relativement à l'étendue des services vétérinaires dans les refuges;

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption d'un énoncé de position sur l'encadrement des chiens dangereux;
- Adoption d'un avis sur le cannabis.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Entérinement de la limitation volontaire d'exercice d'un membre dans le domaine des animaux de compagnie et publication de cette

limitation dans les journaux de la région concernée et dans la revue *Le Veterinarius*;

- Autorisation d'intenter 6 poursuites pénales pour exercice illégal de la médecine vétérinaire et de désigner la Dre Danielle Beaulieu, syndique adjointe, à agir au nom de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et à signer, en son nom, les constats d'infraction;
- Mandat donné au comité exécutif de donner suite aux mesures recommandées par le conseil de discipline à l'égard d'un membre, selon la procédure prévue au Règlement sur les stages de perfectionnement des médecins vétérinaires;
- Imposition d'une limitation volontaire d'exercice à un membre de sorte que son droit d'exercer soit limité aux euthanasies avec examen vétérinaire pré et post-euthanasie dans le domaine des animaux de compagnie;
- Adoption du programme de surveillance générale 2019-2020;
- Approbation des recommandations du comité d'inspection professionnelle pour la révision de normes minimales d'exercice, incluant des opportunités d'échanges avec les administrateurs qui le souhaitent;
- Adoption d'un programme annuel de surveillance de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de l'usurpation du titre professionnel en priorisant certaines infractions (vente illégale de médicaments, caudectomie, dentisterie, thérapies complémentaires);
- Adoption du programme de surveillance générale 2018-2019 soumis par le comité d'inspection professionnelle;
- Adoption des modifications apportées aux normes minimales d'exercice soumis par le comité d'inspection professionnelle;
- Abolition de certaines conditions imposées aux détenteurs de permis temporaire de spécialité (pratiquer en présence physique d'un détenteur d'un permis régulier de l'Ordre aux mêmes heures et dans les mêmes locaux et pratiquer en tout temps dans un établissement vétérinaire supportant la pratique générale en médecine vétérinaire) et la remplacer par une condition assouplie (faire appel à un autre médecin vétérinaire ayant la capacité de compléter la pratique de sa spécialité lorsqu'il juge que la situation sort de l'exercice normal de sa spécialité);
- Adoption du projet de Règlement sur les permis spéciaux de spécialiste assorti d'un certificat de spécialiste délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et qu'il soit transmis à l'Office des professions du Québec pour examen.

NOMINATIONS

Nominations des membres aux différents comités

- Nomination de la Dre Julie Collins à titre d'inspectrice experte dans le domaine des équins pour le comité d'inspection professionnelle;
- Nomination de la Dre Carolyn Gara-Boivin à titre de membre du comité du *Veterinarius+*, responsable de la rubrique « Quel est votre diagnostic? »;
- Nomination de la Dre Marie-Odile Benoît-Biancamano à titre de membre du comité du *Veterinarius+*, responsable de la rubrique « La Science d'ici »;
- Nomination de la Dre Martine Baillairgé à titre de présidente du comité de révision à compter du 4 décembre 2018, pour une durée de trois ans, renouvelable;
- Nomination des Dres Véronique Néron et Karin Bilodeau ainsi que du Dr Jacques Dancosse, membres du conseil de discipline de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;

- Nomination des Dres Marie-Chantal Blanchet, Mélissa Perreault, Caroline Sauvé et France Sylvestre, pour agir comme syndiques adjointes de façon temporaire afin de supporter le Bureau du syndicat dans différents dossiers d'enquête;
- Nomination de la Dre Maude Farah, médecin vétérinaire et avocate, pour agir comme syndique *ad hoc* dans certains dossiers d'enquête.

Renouvellement du mandat des membres des comités suivants :

Comité	Nom
Comité d'inspection professionnelle	Dre Sarah Despatie Dr Sylvain Forget Dre Marie-Christine Lefrançois Dre Sylvie Robin
Conseil de discipline	Dre Élise Coutu Dre Lucie Hénault
Conseil d'arbitrage des comptes	Dre Caroline Proulx
Comité de révision	Dre Johanne Bernard
Comité de la reconnaissance du mérite	Dr Paul Baillargeon Dre Émilie Pelletier Dr Denys C. Turgeon
Comité sur le bien-être animal	Dre Martine Denicourt Dre Marie-Claude Gagnon Dre Martine Lachance Dre Hélène Trépanier
Comité du <i>Veterinarius+</i>	Dr Younès Chorfi, Dr Mouhamadou Koundel Diaw (équins) Parent, Joane (neurologie)
Enquêteurs-experts	Dre Sylvie Blain (animaux de compagnie) Dre Martine Denicourt (industrie animale) Dre Dominique Ducharme (animaux de compagnie) Dr Gilles Fecteau (bovins) Dre Sylvie St-Georges (santé publique) Dre Sylvie Surprenant (équins)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

L'assemblée générale annuelle 2018 s'est tenue le 25 octobre 2018 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.

L'assemblée générale annuelle 2019 se tiendra le 24 octobre 2019 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et aux règles concernant la conduite de ses affaires qui sont établies de manière à lui permettre de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions régulières	8
Réunions extraordinaires	0

MEMBRES

Dr Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., vice-président
 Dr Simon Verge, m.v., administrateur
 Dre Julie Gervais, m.v., administratrice
 M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé

Secrétaire du comité
 Me Sarah Thibodeau, LL.M., directrice générale et secrétaire

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 17 avril 2018
- 15 mai 2018
- 21 août 2018
- 16 octobre 2018
- 13 novembre 2018
- 22 janvier 2019
- 20 février 2019

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil d'administration de l'Ordre, en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le comité exécutif a principalement résolu de reconnaître les équivalences de diplôme et de formation, de délivrer des permis réguliers et des permis temporaires d'exercice et d'attribuer des certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission).



BUREAU DU SYNDIC

Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., syndique par intérim
 Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., syndique
 Dre Pia Windish, m.v., syndique adjointe
 Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v., syndique adjointe
 Dre Mélissa Perreault, m.v., I.P.S.A.V., syndique adjointe
 Dre Caroline Sauvé, m.v., syndique adjointe
 Dre France Sylvestre, m.v., syndique adjointe

Le mandat du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice professionnel. Au terme d'une enquête, le syndic répond à la demande par diverses mesures; il peut, notamment, proposer la conciliation du litige entre le professionnel et le demandeur d'enquête ou déposer une plainte devant le conseil de discipline.

Le syndic agit aussi comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet par le Code des professions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le Bureau du syndic a traité 2545 appels et courriels, dont 49,7 % impliquaient des membres du public et concernaient notamment la conduite d'un médecin vétérinaire, la tenue d'une enquête, ou une situation susceptible d'être de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire, alors que 46 % des appels provenaient de médecins vétérinaires désirant discuter avec un intervenant du Bureau du syndic d'une inconduite ou d'une situation de litige potentiel, ou signaler une situation pouvant constituer de la pratique illégale. Les 4,3 % restants représentent les appels reçus de divers organismes qui attiraient l'attention sur des faits concernant un membre de l'Ordre ou des actes pouvant être associés à de la pratique illégale.

Nombre de dossiers

	NOMBRE
Dossiers d'enquête en cours au 31 mars 2018	118
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	117
Membres visés par ces 235 dossiers	223
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période, soit au 31 mars 2019	58

Nombre de décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
La décision de porter plainte a été prise dans 16 dossiers	16
Décisions de ne pas déposer de plainte disciplinaire	161

CONCILIATION DE COMPTE

Le Bureau du syndic a traité sept demandes de conciliation de compte.

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique adjointe a répondu à quatre demandes d'accès concernant des informations relevant de sa compétence durant le présent exercice.

CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille au contrôle de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

Enquêtes réalisées

	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossier portant sur l'exercice illégal	45
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Dossiers portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, exclusivement	5
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	INTIMÉ COUPABLE	INTIMÉ ACQUITTÉ
Portant sur l'exercice illégal, exclusivement	1	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées	3 000 \$	



SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice

Dre Nathalie Parent, m.v., coordonnatrice par intérim (d'avril à octobre 2018)

Le Service de l'encadrement professionnel a la responsabilité de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment de la mise en œuvre du programme de surveillance générale. Il a également la responsabilité de répondre aux questions relatives à la réglementation, aux normes minimales d'exercice et à la pratique professionnelle des médecins vétérinaires lorsque ces questions ne s'inscrivent pas dans un contexte de plainte de la part du public.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres et il procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité procède à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un membre, pour laquelle il peut s'adjoindre des experts. Finalement, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel, dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe également le Bureau du syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie des médecins vétérinaires ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et de ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	5
Réunions extraordinaires	3

MEMBRES

Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente
 Dre Sarah Despatie, m.v.
 Dre Lucie Côté, m.v.
 Dre Marie-Josée Landry, m.v.
 Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
 Dre Sylvie Robin, m.v.
 Dr Sylvain Forget, m.v.

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Nancy Duguay, m.v.
 Dre Andrée Lafaille, m.v. (départ en avril 2018)
 Dre Evelyne Azuelos, m.v.
 Dr André Trépanier, m.v.

Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec du 12 juin 2018, les administrateurs ont adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2018-2019. La réalisation de ce programme est présentée ci-dessous :

Liste des inspections

Alors qu'il avait été prévu initialement de procéder à l'inspection de 100 médecins vétérinaires, c'est plutôt 138 médecins vétérinaires qui ont été inspectés au cours de l'exercice 2018-2019, ce qui correspond à un peu plus de 6 % du total des membres actifs inscrits au tableau de l'Ordre et qui sont sujets à l'inspection professionnelle.

La répartition des médecins vétérinaires inspectés par domaine d'exercice est la suivante :

- 77 % pour les animaux de compagnie (répartition prévue : 75 %);
- 23 % pour les bovins, les grandes populations animales et les équins (répartition prévue : 25 %).

Le comité a procédé en donnant la priorité aux médecins vétérinaires dont l'inspection prévue à l'exercice précédent avait dû être reportée, ainsi qu'à ceux qui nécessitaient un suivi rapproché. Des visites de contrôle ont aussi été ajoutées à cette liste. Dans la mesure du possible, les visites ont été regroupées par région.

Tenue de dossiers

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP accorde une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle. Les exigences en matière de tenue de dossiers seront d'ailleurs revues au cours de l'exercice.

Révision des normes de pratique et de l'inspection professionnelle

La révision à la baisse du nombre d'inspections professionnelles courantes a permis la planification d'un vaste chantier de révision

de l'inspection professionnelle et des normes de pratique applicables aux médecins vétérinaires. L'approche, le processus et les outils d'inspection professionnelle sont présentement revus en fonction des meilleures pratiques du système professionnel. Le CIP a également entamé la révision des exigences sur la tenue de dossiers et des facteurs de risque. Le comité souhaite identifier des points de contrôle efficaces pour évaluer la compétence des membres tout en développant davantage le rôle-conseil de l'inspection professionnelle.

RECOMMANDATIONS

Au cours de l'exercice, les principales recommandations qui ont été formulées lors de la surveillance générale concernaient :

- la tenue des dossiers (en prêtant une attention particulière à l'importance des informations permettant de refléter un cheminement médical cohérent ainsi que des approches diagnostiques et thérapeutiques adéquates);
- la pratique professionnelle (en prêtant une attention particulière à l'utilisation judicieuse des antibiotiques);
- le registre et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conservation adéquate des médicaments selon les recommandations du fabricant;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dehors des directives de l'étiquette;
- les heures d'ouverture et la présence vétérinaire en fonction du type d'appellation;
- les ententes pour les urgences;
- la publicité et les règles d'affichage relatives à l'appellation de l'établissement et à l'exercice en société;
- la modernisation de la bibliothèque;
- la conformité des installations pour l'hébergement des animaux et le traitement des animaux contagieux;
- le respect du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires.*



Vérification

	ANIMAUX DE COMPAGNIE	BOVINS ET ÉQUINS	GRANDES POPULATIONS ANIMALES	TOTAL
Types d'inspections	Nombre de médecins vétérinaires			
Visites régulières (sur place)	89	26	2	117
Visites rapprochées (sur place)	13*	1	0	14
Visites de contrôle (sur place)	0	2	0	2
Inspections régulières à distance	4	1	0	5
Total des inspections	106	30	2	138
Questionnaires prévisite ou d'autoévaluation transmis aux membres	106	30	2	138
Questionnaires prévisite ou d'autoévaluation retournés au comité	106	30	2	138
Rapports d'inspection dressés à la suite d'une inspection	106	30	2	138

* Dont 5 inspections effectuées sans préavis dans un même établissement.

Inspections particulières portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membre ayant fait l'objet d'une inspection particulière	0
Rapport d'inspection particulière dressé	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à réaliser certaines activités avec succès

	NOMBRE
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	6
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1

Information au Bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un partage d'information ou d'un transfert au Bureau du syndic (en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du Code des professions)	178



SERVICE DE L'ADMISSION

Dr Éric Tremblay, m.v., coordonnateur

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes et des demandes d'admission, et leur préparation pour les comités liés à l'admission ainsi qu'au renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, il soutient les activités liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats possédant un diplôme obtenu hors Québec, notamment les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif, le cas échéant. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont analysées en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* et du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
Réunion extraordinaire	0

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v., D.É.S., M. Sc., Ph. D., DACVS
 Dr Jacques Dancosse, m.v., M. Sc.
 Un poste vacant

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	35	5	30	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				39

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	30	15	0	15	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					30
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de l'Ordre concernant la formation à acquérir*					0

*Note : Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, pris en application du paragraphe c) de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	19	19	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	70	70	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Au cours du présent exercice, la présidence de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé quatre autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	78
Acceptées	78
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	7
Acceptées	7
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec*

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Patricia Noël, coordonnatrice

Le Service des communications assure le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour assumer son mandat et faire connaître l'Ordre ainsi que ses prises de position, il diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, il assure la réalisation du plan de communication de l'Ordre.

RÉALISATIONS

REVUE LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est distribuée aux membres et aux abonnés en formats papier et électronique et elle est déposée sur le site Web de l'Ordre dans la section «Publications». Quatre éditions ont été publiées. L'Ordre a continué d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius* afin qu'il soit des plus pertinents pour ses membres. Trois encarts scientifiques *Le Veterinarius+* ont été intégrés dans les éditions du printemps et de l'automne 2018 ainsi que dans celle de l'hiver 2019.

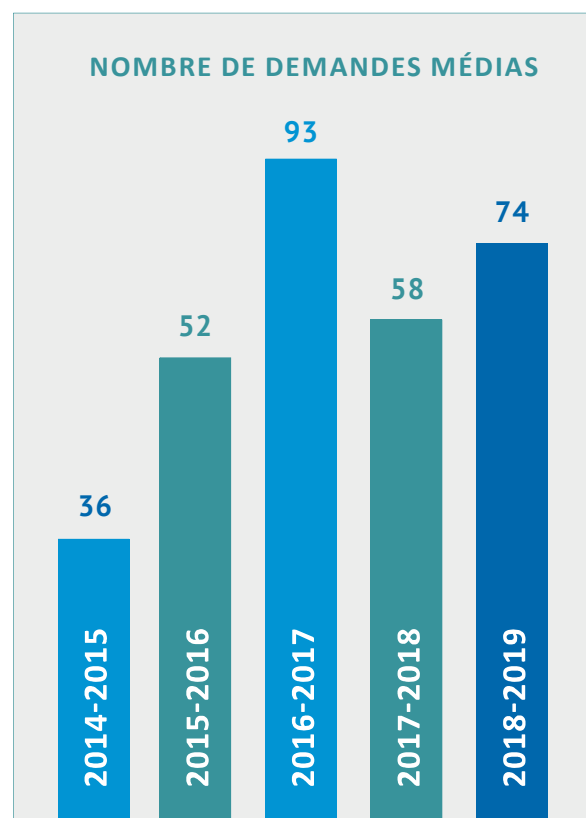
JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC 2018

L'Ordre a participé, pour une troisième année, à l'activité Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisée par l'Union des producteurs agricoles, le dimanche 9 septembre 2018, dans plus d'une centaine de fermes au Québec ainsi qu'à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal.

Médecins vétérinaires, étudiants, bénévoles et employés de l'Ordre ont représenté la profession, sur les fermes et à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal, répondant aux questions du public et présentant le rôle et les responsabilités du médecin vétérinaire au quotidien.

LES DEMANDES MÉDIAS

Soixante-quatorze (74) demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 58, l'an dernier, et à 93, il y a deux ans. La vaste majorité des demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par la présidente de l'Ordre, alors que pour certaines demandes, la transmission d'informations ou de précisions a été suffisante.



DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé cinq communiqués de presse :

- Le Devoir — Antibio-gouvernance : la situation au Québec (28 juin 2018)
- La dentisterie animale : une intervention médicale loin d'être banale (26 juin 2018)
- L'OMVQ rappelle que la sécurité publique est une priorité — Campagne pour sauver le chien de Montréal-Nord (19 septembre 2018)
- L'Ordre souligne les 50 ans de la FMV lors de son congrès annuel (25 octobre 2018)
- Reconnu coupable après avoir procédé à une amputation sur son chien (7 février 2019)

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE DÉGRIFFAGE FÉLIN

Le Service des communications a lancé une campagne d'information à l'intention des médecins vétérinaires et du grand public portant sur le dégriffage félin. Le but de cette initiative était de sensibiliser les propriétaires de chats à la nature de cette chirurgie et aux solutions de rechange à envisager avant d'y avoir recours.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE LE VETERINARIUS FLASH

Quatre-vingt-un (81) bulletins électroniques, dont 32 bulletins *Le Veterinarius Flash*, ont été transmis par courriel aux membres et aux abonnés.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

L'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en décembre 2018.

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le Service des communications a assuré la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, plus de 213 429 visiteurs ont fréquenté le site Web de l'Ordre en plus des 36 000 visites enregistrées sur la Zone membre.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le Service des communications a coordonné la production des trois vidéos hommages aux lauréats des mérites vétérinaires décernés par l'Ordre en 2018. Il a, en outre, produit plusieurs autres capsules vidéos à l'intention du public et des membres de l'Ordre.

COORDINATION DE CHRONIQUES VÉTÉRINAIRES

Le Service des communications de l'Ordre a coordonné la recherche d'auteurs et la révision des chroniques vétérinaires qui sont publiées toutes les deux semaines dans le journal *La Terre de chez nous* et qui visent à offrir aux éleveurs des conseils afin de favoriser la santé de leurs animaux à la ferme.



SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Mme Évanie Seyer, coordonnatrice par intérim
Mme Lysanne Brunet, coordonnatrice

Le Service de la formation continue de l'Ordre évalue les besoins des médecins vétérinaires en formation continue, organise les activités de formation continue offertes par l'Ordre et veille au respect de la politique de formation continue par les médecins vétérinaires et au respect de la politique d'accréditation de la formation continue en médecine vétérinaire par les partenaires.

RÉALISATIONS

ATELIERS DE FORMATION CONTINUE OFFERTS

Au cours de l'exercice 2018-2019, un colloque et un congrès ont été organisés par le Service de la formation continue, soit :

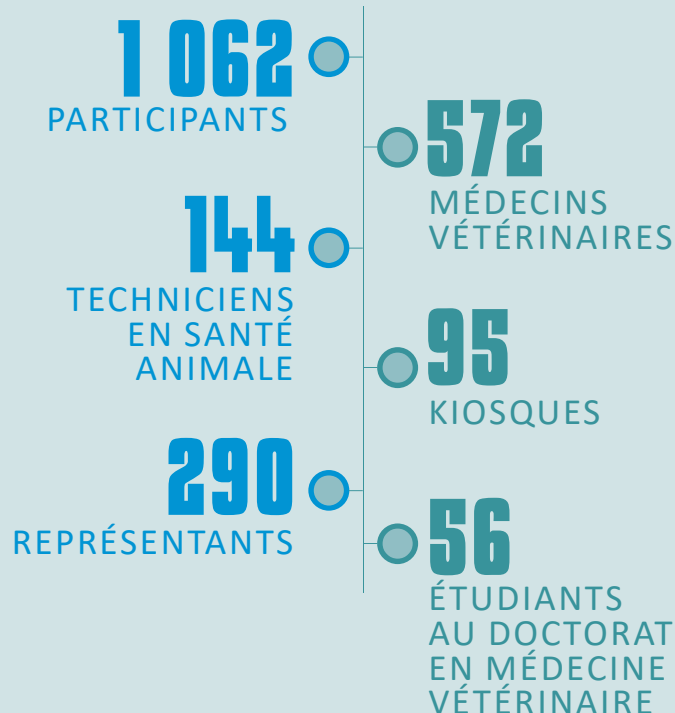
ACTIVITÉ	DATE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Colloque de formation continue – Rimouski	12 mai 2018	6	93
Congrès vétérinaire québécois – Québec	25 au 27 octobre 2018	18	1 062

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2018

La sixième édition du Congrès vétérinaire québécois organisé par l'Ordre a eu lieu du 25 au 27 octobre 2018 au nouveau Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Sous le thème Retour aux sources, les membres de l'Ordre et tout le personnel de l'équipe vétérinaire étaient conviés à participer à ce grand rendez-vous annuel qui réunit les médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique. Grâce à un comité scientifique dévoué et créatif, le congrès a reçu des conférenciers de grande renommée d'ici et d'ailleurs et a présenté une programmation de qualité supérieure sur des sujets aussi actuels que variés qui touchent la santé animale.

Membres du comité scientifique

- Dre Lara Rose, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., DACVIM, M. Sc., programme des animaux de compagnie
- Dr Gilles Fecteau, m.v., DACVIM, programme des grands animaux
- Dr Sylvain Nichols, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS, programme des grands animaux
- Dr Ovidiu I. Jumanca, m.v., programme des animaux de laboratoire
- Dre France Boily, m.v., M. Sc., programme de santé publique
- Dre Sylvie Surprenant, m.v., programme des équins
- Mme Elisabeth Lebeau, directrice générale de l'ATSAQ, programme des techniciens en santé animale
- Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., programme des animaux exotiques



Réunissant plus de 70 conférenciers locaux et internationaux, le programme n'offrait pas moins de 180 heures de conférences dans le but de mettre à jour les connaissances et développer les compétences des participants. Le taux de satisfaction des congressistes dépassant les 97 % confirme la grande qualité de la programmation et l'utilité du Congrès vétérinaire québécois.

Le congrès a débuté par l'impressionnante conférence d'ouverture *Les Yeux de la mer*, présentée par Mario Cyr. C'est dans une salle comble que les congressistes se sont réunis, captivés par le maître-plongeur, photographe et conférencier natif des Îles-de-la-Madeleine.

Le Salon des exposants, comptant 95 kiosques, a réuni plus de 78 entreprises et accueilli 290 représentants les 26 et 27 octobre.

Le vendredi soir, pour rendre hommage à tous les membres de l'équipe vétérinaire, plus de 590 convives ont participé au banquet, qui est aussi l'occasion de reconnaître le travail et le dévouement de certains grands acteurs de la profession. Trois prix ont ainsi été remis au cours de la soirée :

- Le Prix d'excellence TSA à Mme Nancy Isabelle, TSA;
- Le prix du Mérite du CIQ au Dr Richard Bourassa, m.v.;
- La médaille de saint Éloi au Dr Marc-André Sirard, m.v.

FORMATION CONTINUE EN LIGNE

L'Ordre offre à ses membres l'accès à un portail de formation continue en ligne qui compte actuellement 91 webinaires accessibles en tout temps, à faible coût et dont le contenu s'enrichit chaque année.

Visionnements pour l'exercice 2018-2019 : 221

Visionnements de webinaires pour l'exercice précédent : 561

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

Le Service de la formation continue a publié un babillard de formation continue dans chacune des éditions de la revue *Le Veterinarius* afin d'informer les membres des activités pouvant leur permettre d'enrichir leurs connaissances et de développer leurs compétences.

De plus, au cours du dernier exercice, le Service de la formation continue de l'Ordre a analysé 107 demandes de reconnaissance d'activités de formation données par différentes organisations.

POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE POUR LA PÉRIODE 2018-2020

Tous les médecins vétérinaires doivent suivre 40 heures de formation continue par période de référence de 2 ans. Les spécialistes doivent en effectuer 10 de plus, soit 50 heures de formation continue. La période de référence actuelle est du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020 alors que la prochaine période sera du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

Les membres sont invités à déclarer leurs activités de formation continue suivies dans leur dossier de formation continue en ligne.



RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	10
---------------------	----

MEMBRES

Dre Brigitte Lasnier, m.v., I.P.S.A.V., présidente (jusqu'en septembre 2018)
 Dre Martine Baillairgé, m.v., présidente (à partir de janvier 2019)
 Dre Johanne Bernard, m.v.
 Dre Eve-Lyne Bouchard, m.v.
 Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
 Dr Antoine Bourgeois, m.v., I.P.S.A.V.
 Dr Claude Forget, m.v.
 Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
 Dr Louis Mills, m.v.

Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues dans les délais	16
Demandes présentées hors délai	1

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	15
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	1
Suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, à la Loi sur les médecins vétérinaires ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des médecins vétérinaires. Lorsqu'il siège, il est composé d'un avocat du Bureau des présidents des conseils de discipline et de deux membres de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil de discipline a été saisi de six nouvelles plaintes portées par un syndic adjoint ou par une autre personne en plus des neuf plaintes déposées lors d'exercices précédents.

Au cours de cette période, le conseil a tenu douze audiences pour traiter sept dossiers et a rendu sept décisions, dont cinq décisions sur la culpabilité et la sanction, une rejetant une requête en rejet de la plainte et une sur la sanction.

MEMBRES

Dre Élise Coutu, m.v.
 Dr Paul Desrosiers, m.v.
 Dr Sylvain Fournaise, m.v., M. Sc.
 Dre Suzanne Lecomte, m.v.
 Dr Jean-Yves Perreault, m.v. (démissionnaire)
 Dre Geneviève Roy, m.v.
 Dre Jadwiga Poray-Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du conseil
 Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Audiences	12
Conférences téléphoniques de gestion d'instance	20
Décisions rendues au cours de l'exercice	7
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	5
Décisions rendues dans plus de 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions sur la culpabilité, ou sur la sanction, portées en appel au Tribunal des professions	0

NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENCE SUR LA CULPABILITÉ OU SUR LA SANCTION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL	NOMBRES	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Code de déontologie et autres règlements	0	0
Omettre d'apporter le soin nécessaire à l'animal confié à sa garde (art. 53 C.d.)	1	0
Défaut de suivi adéquat (art. 11 C.d.)	4	0
Défaut de faire preuve de disponibilité et de diligence raisonnable		
Non-conformité dans la tenue de dossier (Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires)	14	0
Non-respect des normes de pratique reconnues et/ou des règles de l'art lors de l'administration d'un médicament et/ou d'un traitement (art. 4)	30	0
Avoir omis de chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis, un service ou un conseil (art. 9.2° C.d.)	2	0
Avoir omis d'obtenir le consentement libre et éclairé de sa cliente (art. 8.1 C.d.)	2	0
Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance d'un représentant de l'Ordre (art. 46 C.d.)	2	0
Infraction liée à la publicité (art. 39 C.d.)	1	0

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Rejetant un moyen préliminaire (demande de rejet de la plainte)	1
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Imposant une sanction	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité, ou sur la sanction, portées en appel	0
Appels entendus	0
Décisions rendues	0

NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Radiation provisoire et publication par chef	0
Radiation temporaire et publication par chef	4
Radiation permanente et publication par chef	0
Limitation permanente d'exercice	0
Réprimande par chef	12
Amende par chef	0
Païement des déboursés	5
Obligation de remboursement des sommes dues au client	0

RECOMMANDATIONS

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2019	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVI	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Processus disciplinaire	0	0
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir	0	0

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre concernant le montant d'un compte pour services professionnels peut demander une conciliation au syndic. Si la conciliation n'a pas conduit à une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Nombre d'audiences	0
--------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dr Gilbert Hallé, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL. M., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune demande d'arbitrage concernant un différend sur le montant du compte d'honoraires d'un membre n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes de conciliation et d'arbitrage reçues	0
Demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes de conciliation ayant conduit à une entente	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été maintenu	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été diminué	0

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il détermine les actions à prévoir selon les types et les montants de réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance du bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes des membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre par une chronique régulière publiée dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNION

Réunion ordinaire

1

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Christophe Céleste, m.v., D.É.S., M. Sc., Ph. D., DACVS

Dre Caroline de Jaham, m.v., M. Sc., DACVD

Dre Sylvie B. Lussier, m.v.

Dr Gilles Nault, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL.M.

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

La Capitale assurances générales inc.

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale assurances générales inc.

Mme Marjolaine Langlais, directrice sinistres majeurs et responsabilité, La Capitale assurances générales inc.

Mme Sandra Bouillon, experte en sinistre, La Capitale assurances générales inc.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, les membres du comité ont analysé le bilan de l'année 2017-2018 ainsi que l'état du fonds de stabilisation et du fonds de prévention. Une révision des principaux cas de réclamation et une analyse de certains cas particuliers ont été faites concernant chaque catégorie d'assurés. Ces démarches, effectuées avec la collaboration des experts de la compagnie d'assurance, ont permis des actions concrètes de sensibilisation auprès des assurés afin d'optimiser le fonctionnement du programme d'assurance responsabilité professionnelle et de contribuer à la stabilisation des primes pour les membres.

Au terme de l'exercice 2018-2019, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle a permis de générer une ristourne de 16 663,89 \$.

Dans le cadre du renouvellement de la cotisation des membres 2019-2020, les primes sont demeurées stables pour les diverses catégories de membres.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2014-2015 (au 31 mars 2015)	116	26	90	233 216,93 \$	38,3 %
Exercice 2015-2016 (au 31 mars 2016)	120	20	100	236 324,69 \$	37,9 %
Exercice 2016-2017 (au 31 mars 2017)	112	26	86	373 676,61 \$	58,1 %
Exercice 2017-2018 (au 31 mars 2018)	134	26	108	372 635,98 \$	57,1 %
Exercice 2018-2019 (au 31 mars 2019)	130	15	115	336 105,62 \$	50,9 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 646		
MEMBRES ASSURÉS 2 004		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 642
Animaux de compagnie 1477	Grands animaux 527	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE* 1 547	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	1259
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	346
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, quatre chroniques de prévention des sinistres et d'information ont été publiées dans la revue *Le Veterinarius*.

Printemps 2018	Article « Questionnaire de récapitulation »
Été 2018	Article « L'examen préachat chez le cheval »
Automne 2018	Article « Délégation et supervision »
Hiver 2019	Article « Attention »

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires et de formuler ses recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Jean Gauvin, m.v.
Me Daniel Gervais, administrateur nommé
Dre Lisiane Poulin, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le groupe de travail ne s'est pas réuni.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Conformément au *Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire*, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou aux groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, au Bureau de coopération interuniversitaire, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal des recommandations au sujet des programmes d'études en médecine vétérinaire, des examens et autres mécanismes d'évaluation, des stages de formation professionnelle, des examens professionnels et de la formation continue.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'exercice 2018-2019.

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.

Me Sarah Thibodeau, LL.M., secrétaire du comité

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Dr Luc DesCôteaux, m.v., M. Sc.

Bureau de coopération interuniversitaire

Mme Marie Archambault, D.M.V., M. Sc., Ph. D., DACVM

Dre Marie-Claude Bélanger, m.v., M. Sc., DACVIM

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Postes vacants

Membres représentant la pratique

Postes vacants

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude des données financières et de la transparence du système de gestion financière, de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée. Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de veiller à ce que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, paiement des retenues à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	2
---------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président du comité

Me Daniel Gervais, administrateur nommé

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Me Sarah Thibodeau, LL. M.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2017-2018 et a recommandé au conseil d'administration l'adoption du rapport de l'auditeur externe. De plus, le comité s'est assuré du respect de la politique de gestion des avoirs financiers et de la politique de gestion des risques.

RAPPORT DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec* et au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM, président
 Dr Jérôme Auger, m.v., M. Sc., D.É.S., DACVS
 Dre Agathe Bédard, m.v., D.É.S., DACVP
 Dre Monique Doré, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., DACVP
 Dre Caroline de Jaham, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., M. Sc., DACVD
 Dr Réjean Lefebvre, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., Ph. D., DACT

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Le comité ne s'est pas officiellement réuni. Les administrateurs de l'Ordre n'ont pas délivré de certificat de spécialiste au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis				0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre*				0

*Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c) du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialistes délivrés pendant la période	0

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Anesthésiologie vétérinaire	1
Dermatologie vétérinaire	4
Imagerie médicale vétérinaire	7
Médecine interne des animaux de compagnie	14
Médecine interne des grands animaux	7
Chirurgie des animaux de compagnie	11
Chirurgie des grands animaux	5
Microbiologie vétérinaire	4
Neurologie vétérinaire	2
Oncologie vétérinaire	3
Ophtalmologie vétérinaire	2
Pathologie vétérinaire	22
Pathologie clinique vétérinaire	5
Thériogénologie	5
Médecine du comportement animal	3
Urgentologie et soins intensifs vétérinaires	4
TOTAL	99

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour ce faire, le comité examine les questions liées à la gouvernance en général et, plus particulièrement, le partage du rôle de gérance entre le conseil d'administration, le comité exécutif et la direction, de même que le rôle et les responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes établis pour guider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions afin qu'ils les assument avec une diligence raisonnable et dans le respect de toutes les exigences prévues dans la législation et la réglementation. Le comité analyse en outre l'organisation et les responsabilités des comités ainsi que les moyens mis en place pour que les réunions du conseil d'administration soient efficaces. Il s'assure que la méthode utilisée pour évaluer cette efficacité et celle des comités est appropriée et veille à l'accueil et à la formation des nouveaux administrateurs.

RÉUNION

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

MEMBRES

M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé et président
 Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A.
 Mme Suzanne Blanchet, administratrice nommée
 Dre Heïdie Pomerleau, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL. M., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance s'est réuni une fois pour poursuivre l'étude des modifications qui devront être apportées au modèle de gouvernance de l'Ordre comme suite à la révision du Code des professions.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité de la rémunération a pour mandat de veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et de recommander annuellement au conseil d'administration les échelles et les augmentations salariales. Il est également responsable des évaluations de la syndique et de la directrice générale et secrétaire ainsi que des recommandations au conseil d'administration quant à leur traitement. Il recommande aussi au conseil d'administration la rémunération de la présidente de même que le montant des jetons de présence consentis aux administrateurs et aux membres des comités. Ces éléments sont également revus annuellement.

RÉUNION

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
 Dr Simon Verge, m.v.
 Mme Suzanne Blanchet, administratrice nommée
 M. Jean-Paul Gagné, administrateur nommé

Me Sarah Thibodeau, LL. M., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a recommandé au conseil d'administration le pourcentage d'augmentation annuelle des échelles salariales de l'Ordre. Le comité a également analysé le montant des jetons de présence des membres des comités et a proposé des modifications au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le mandat du comité des médicaments est d'étudier toute question liée aux médicaments vétérinaires et de formuler, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Jérôme Del Castillo, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., président
 Dr Pierre Bédard, m.v., M. Sc.
 Dre Josée Roy, m.v., M. Sc.
 Dr Daniel Venne, m.v., M. Sc.
 Dre Anne Leboeuf, m.v., M. Sc.
 Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas tenu de réunion ordinaire. Néanmoins, il a été consulté sur différents sujets. Il a notamment commenté la reclassification du minoxidil pour l'Office des professions du Québec. Santé Canada a également sollicité l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec concernant la possibilité d'utiliser les décisions d'autres pays pour autoriser la vente de nouvelles drogues au Canada. Le comité des médicaments a donc été interpellé dans le cadre de cette consultation. Finalement, le comité a agi à titre de conseiller scientifique auprès de la présidente de l'Ordre pour toute demande média en lien avec les produits pharmaceutiques.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires liés au bien-être animal par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	2
---------------------	---

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A. présidente
 Dre Martine Denicourt, m.v., M. Sc.
 Dre Danielle Fournier-Lévesque, m.v.
 Dre Marie-Claude Gagnon, m.v., M. Sc.
 Me Martine Lachance
 Dre Hélène Trépanier, m.v., M. Sc.
 Dre Nathalie Parent, m.v. (nommée en janvier 2019)

Invités : Dr Joël Bergeron, m.v.
 Dr Jean-Jacques Kona-Boun, m.v., M. Sc., Dipl. ACVAA

- la révision du code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage : transport;
- la révision du code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage : bovins laitiers;
- le sondage pour l'élaboration du premier code de pratiques canadien pour le poisson d'élevage.

Le comité a également soumis ses commentaires aux différentes consultations du MAPAQ en ce qui concerne :

- le projet de règlement sur le bien-être et la sécurité de l'animal et sur la désignation des autres animaux visés par la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal;
- le guide d'interprétation de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a émis des commentaires sur plusieurs consultations touchant des énoncés de position, notamment de la part de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) et du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Chacune de ces collaborations s'avère une occasion importante de penser et de revoir les orientations de la profession sous les angles scientifique et éthique du bien-être animal. Ainsi, les membres du comité ont partagé leurs commentaires sur :

- l'électroéjaculation des ruminants;
- la castration chirurgicale des chevaux, des ânes et des mulets;
- les interventions vétérinaires non urgentes et non thérapeutiques à des fins esthétiques ou compétitives (anciennement « altération esthétique »);

Le comité a poursuivi la révision des nombreuses positions concernant le bien-être animal qui ont été adoptées par l'Ordre au fil des années. La façon d'aborder le bien-être des animaux s'est grandement modifiée au cours des dernières années, entre autres avec l'adoption de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (Loi B-3.1), mais aussi dans notre manière de concevoir nos relations avec les animaux. Les positions de l'Ordre doivent refléter ces changements, et surtout y contribuer, la profession vétérinaire étant au cœur de la santé et du bien-être des animaux.

Au cours de la dernière année, différents dossiers ont fait l'objet de discussions dont :

- l'utilisation des animaux à des fins récréatives ou de divertissement;
- l'onxyectomie.

Finalement, les travaux sur l'élaboration de la première édition d'un guide pratique et références concernant l'euthanasie en médecine vétérinaire se poursuivent.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. En outre, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration concernant l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités qui lui sont soumises et produit un rapport à l'intention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des modifications au Code et en évalue annuellement l'application par les personnes visées.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique ne s'est pas réuni.

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente
 Dr Alain Laperle, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVP
 Dre Émilie Pelletier, m.v.
 Dr Simon Verge, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL. M., secrétaire du comité

RAPPORT DU GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE SERVICE VÉTÉRINAIRE DE REFUGE ET LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE STÉRILISATION CIBLÉE PERMANENTE

Le mandat du groupe de réflexion est d'analyser l'encadrement de ces services vétérinaires par l'Ordre et de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration en déterminant les enjeux prioritaires liés à la protection du public et à l'accessibilité des soins.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	2
---------------------	---

MEMBRES

Représentants de l'Ordre :

Dre Angela Drainville, m.v.
 Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
 Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
 Dre Sylvie Robin, m.v.
 Dr Charles Rochette, m.v.
 Dre Nathalie Parent, m.v., secrétaire du groupe de réflexion

Membres externes :

Neuf médecins vétérinaires, membres de l'Ordre, représentant diverses associations et œuvrant dans les domaines de la médecine de refuge, de la gestion animalière ou de l'accessibilité des soins.

RÉALISATIONS

Le groupe de réflexion s'est penché sur divers avis juridiques pour évaluer :

- l'encadrement actuel de service vétérinaire de refuge et de contrôle de la surpopulation animale;
- la présence du médecin vétérinaire et la délégation d'actes;
- le contrôle de la pharmacie;
- la bonification des services vétérinaires afin de prévenir l'abandon;
- le développement d'outils pour aider les médecins vétérinaires à assumer leurs responsabilités.

Les travaux se poursuivent.

RAPPORT DU COMITÉ DU VETERINARIUS+

Le mandat du comité du *Veterinarius+* est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et en diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour y parvenir, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans trois des quatre éditions de la revue *Le Veterinarius*, puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et les normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires

3

MEMBRES

Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc., président
 Dr Pierre-Alexandre Morin, m.v., M. Sc.
 Dr Patrick Cavanagh, m.v.
 Catherine Bouchard, D.M.V., Ph. D.
 Dre Annie Daignault, m.v., I.P.S.A.V.
 Dre Carolyn Gara-Boivin, m.v., M. Sc., DACVP
 Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM
 Dre Joane Parent, m.v., M. Sc., DACVIM
 Dr Mouhamadou Diaw, m.v., M. Sc., DACT
 Dr Roger Martineau, m.v., M. Sc., Ph. D.
 Dr Younès Chorfi, m.v., M. Sc., Ph. D.

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a préparé et coordonné la rédaction et la production de trois encarts scientifiques insérés dans la revue *Le Veterinarius*. Le comité a également supervisé la production des bulletins électroniques du *Veterinarius+* qui reprennent le contenu de chacun des encarts.

RUBRIQUES	RESPONSABLES DE RUBRIQUE
Saviez-vous que...	Dr Paul Baillargeon
L'actualité scientifique	Dr Pierre-Alexandre Morin, Dr Mouhamadou Diaw et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dre Carolyn Gara-Boivin
Mise à jour – animaux de compagnie	Dr Louis-Philippe de Lorimier
Mise à jour – grands animaux	Dre Annie Daignault
La santé publique	Mme Catherine Bouchard
Un expert vous répond	Dr Patrick Cavanagh et Dr Roger Martineau
La science d'ici	Dr Younès Chorfi



RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en candidature pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec, et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNION

Réunion ordinaire	1
-------------------	---

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v. retraité, président
 Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc.
 Dr André Vrins, D.M.V. retraité, I.P.S.A.V.
 Dre Émilie Pelletier, m.v.
 Dr Denys C. Turgeon, D.M.V. retraité

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les mérites décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature du Dr Marc-André Sirard comme récipiendaire de la Médaille de saint Éloi et de Mme Nancy Isabelle pour le Prix d'excellence TSA. N'ayant pas reçu de candidature pour l'Ordre du mérite vétérinaire, le prix n'a pas été décerné cette année.

Enfin, à la suite de la recommandation formulée par le comité, le conseil d'administration a recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec de remettre le Mérite du CIQ au Dr Richard Bourassa.

Médaille de saint Éloi



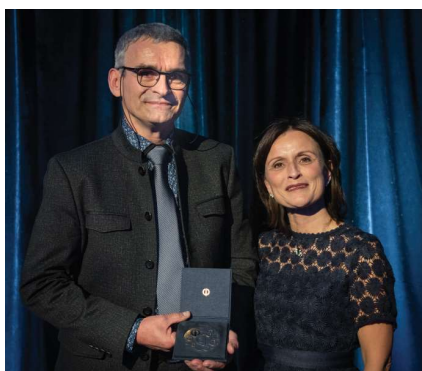
Dr Daniel Bousquet, Dr Marc-André Sirard, récipiendaire de la Médaille de saint Éloi 2018 et Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Prix d'excellence TSA



Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Mme Nancy Isabelle, récipiendaire du Prix d'excellence TSA 2018 et Dre Janique Arseneau.

Mérite du CIQ



Dr Richard Bourassa, récipiendaire du Mérite du CIQ 2018 et Dre Caroline Kilsdonk, présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2018		2 640
Nombre total d'inscriptions	182	
• Premières inscriptions		77
• Réinscriptions		105
Suspensions	0	
Nombre de radiations	170	
• Disciplinaires		0
• Administratives (article 85.3 du Code des professions)		0
• Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		170
Décès	6	
NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2019		2 646

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2019

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	38	44	82
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	18	36	54
Région 03 – Capitale-Nationale	60	163	223
Région 04 – Mauricie	27	60	87
Région 05 – Estrie	47	70	117
Région 06 – Montréal	122	277	399
Région 07 – Outaouais	25	49	74
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	7	17	24
Région 09 – Côte-Nord	3	10	13
Région 10 – Nord-du-Québec	0	1	1
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	8	11
Région 12 – Chaudière-Appalaches	74	86	160
Région 13 – Laval	23	57	80
Région 14 – Lanaudière	54	98	152
Région 15 – Laurentides	57	112	169
Région 16 – Montérégie	286	497	783
Région 17 – Centre-du-Québec	57	71	128
Hors Québec	28	61	89
TOTAL	929	1 717	2 646

Cotisation annuelle

(Taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

	MONTANT
Cotisation au 31 mars 2019 : 2 220 membres faisaient partie de cette catégorie	973,75 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2019 : 292 membres faisaient partie de cette catégorie	486,88 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2019 : 134 membres faisaient partie de cette catégorie	150,00 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2019

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés Diplômés en juin 2018 et inscrits au tableau	72
Membres aux études supérieures Médecins vétérinaires aux études supérieures universitaires en médecine vétérinaire n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	54
Membres externes Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	27
Membres seniors Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	139
Membres retraités	134
TOTAL	426

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et nombre de certificats de spécialiste au 31 mars 2019

TYPES DE PERMIS OU CERTIFICATS	NOMBRE
Permis réguliers	2 557
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	70
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	19
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)*	6
Permis réguliers octroyés (article 94 q) du Code des professions)*	3
Certificats de spécialiste	99

* Inclus dans le nombre total de permis réguliers (2 557).

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2019

AUTORISATIONS SPÉCIALES	NOMBRE
Autorisations spéciales accordées	4
Autorisations spéciales renouvelées	0

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2019

TYPES DE SOCIÉTÉS	NOMBRE
Établissements vétérinaires constitués en sociétés	435
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) (dont 0 nouvelle société autorisée au cours de la période 2018-2019)	15
Membres faisant partie d'une SENCRL	103
Sociétés par actions (SPA) (dont 22 nouvelles sociétés autorisées au cours de la période 2018-2019)	420
Membres faisant partie d'une SPA	1 373
Nombre de membres faisant partie à la fois d'une SPA et d'une SENCRL	44
Nombre de membres exerçant en société, que ce soit dans une SPA ou une SENCRL	1 520

LE PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2019



Mme Chatelaine Riendeau
Secrétaire de gestion – Service de l'encadrement professionnel



Me Sarah Thibodeau, LL. M.
Directrice générale et secrétaire



Mme Jessica Poulin
Secrétaire de gestion – Service de l'admission



Mme Sonia Martin
Secrétaire de direction



Dr Éric Tremblay, m.v.
Coordonnateur – Service de l'admission



Dr Nancy Duguay, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de l'encadrement professionnel



Mme Francine Charette
Secrétaire-réceptionniste – Service de l'admission



Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V.
Syndic par intérim (en remplacement de
Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.)



Mme Évanie Seyer
Coordonnatrice – Service de la formation continue par
intérim (en remplacement de Mme Lysanne Brunet)



Mme Johanne Potvin
Secrétaire de direction – Bureau du syndic



Dre Evelyn Azuelos, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de l'encadrement
professionnel



Dre Pia Windisch, m.v.
Syndique adjointe



Dre Angela Drainville, m.v.
Coordonnatrice – Service de l'encadrement
professionnel



Mme Naomie Langlois
Agente – Service des communications



Dr André Trépanier, m.v.
Inspecteur-conseil – Service de l'encadrement
professionnel



Mme Ingrid Provencher, TSAC
Technicienne – Bureau du Syndic



Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v.
Syndique adjointe



Mme Patricia Noël
Coordonnatrice – Service des communications



Mme Eva Calderon
Technicienne comptable



Mme Maryse Massy
Technicienne – Service des communications



Dre Nathalie Parent, m.v.
Conseillère – Affaires professionnelles

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2019

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

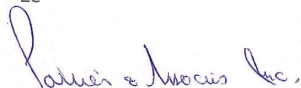
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vaudreuil Dorion

Le



Michel Poirier, CPA auditeur, CA

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Produits		
Cotisations annuelles (annexe A)	2 341 651 \$	2 284 608 \$
Exercice en société	51 842	53 700
Admission, équivalences et permis (annexe B)	25 805	53 457
Inspection professionnelle (annexe C)	2 767	5 700
Formation continue (annexe D)	665 481	689 690
Discipline	44 918	24 354
Exercice illégal et usurpation de titre	4 143	857
Services aux membres (annexe E)	37 560	12 552
Ventes de biens et services (annexe F)	277 356	294 563
Revenus de placement (annexe G)	61 888	42 594
	3 513 411	3 462 075
Charges		
Admission, équivalences et permis (annexe H)	123 762	122 702
Assurance responsabilité professionnelle	730	1 081
Inspection professionnelle (annexe I)	272 915	276 701
Normes professionnelles et soutien à l'exercice	28 958	-
Formation continue (annexe J)	643 481	711 410
Bureau du syndic (annexe K)	705 990	682 385
Comité de révision (annexe L)	7 170	349
Conseil de discipline (annexe M)	48 360	47 267
Exercice illégal et usurpation de titre	95 819	109 443
Gouvernance (annexe N)	469 983	377 132
Communications (annexe O)	315 171	325 586
Services aux membres	1 116	954
Contribution au CIQ	17 089	16 891
Autres charges (annexe P)	616 524	612 318
	3 347 068	3 284 219
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	166 343	177 856
Fonds de gestion du risque	15 040	12 926
Fonds de prévention	71 203	51 356
Excédent des produits sur les charges	252 586 \$	242 138 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	Affectés (note 3)	Fonds de gestion du risque	Fonds de prévention	Investis en immobilisa- tions	Non affectés	2019 Total	2018 Total
Solde au début	141 296 \$	500 000 \$	1 775 223 \$	621 587 \$	791 645 \$	3 829 751 \$	3 587 613 \$
Excédent des produits sur les charges	-	15 040	77 482	-	160 064	252 586	242 138
Affectations d'origine interne	44 020	(15 040)	15 040	-	(44 020)	-	-
Solde à la fin	185 316 \$	500 000 \$	1 867 745 \$	621 587 \$	907 689 \$	4 082 337 \$	3 829 751 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2019

	2019	2018
Actif		
Court terme		
Encaisse	3 860 655 \$	3 488 418 \$
Débiteurs (note 4)	60 466	57 370
Charges payées d'avance	31 162	19 256
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	322 632	-
	4 274 915	3 565 044
Encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés (note 3)	134 210	90 190
Placements (note 5)	2 756 256	2 978 983
Immobilisations corporelles (note 6)	577 249	609 474
Actifs incorporels (note 7)	799	12 112
	7 743 429 \$	7 255 803 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 372 861 \$	1 243 515 \$
Produits perçus d'avance	2 288 231	2 182 537
	3 661 092	3 426 052
Soldes de fonds		
Affectés	185 316	141 296
Fonds de gestion du risque	500 000	500 000
Fonds de prévention	1 867 745	1 775 223
Investis en immobilisations	621 587	621 587
Non affectés	907 689	791 645
	4 082 337	3 829 751
	7 743 429 \$	7 255 803 \$

Engagements contractuels (note 9)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	252 586 \$	242 138 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	53 529	63 869
Amortissement des actifs incorporels	11 313	30 246
	317 428	336 253
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	220 038	45 811
	537 466	382 064
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(99 905)	(85 952)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 304)	(17 453)
Augmentation des autres éléments d'actif	(44 020)	-
	(165 229)	(103 405)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	372 237	278 659
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 488 418	3 209 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 860 655 \$	3 488 418 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a été constitué en vertu de la L.R.Q., chap. C-26, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Le fonds de prévention représente les surplus du fonds de gestion du risque qui excède un total de 500 000 \$. Ce fonds peut être utilisé sans restriction en faisant la demande suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel, des communications et des ristournes sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de publication sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment et améliorations	Linéaire	4, 10, 15 et 40 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

3. Fonds affectés

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration générale sont les suivantes :

	2019	2018
Logiciel pour la base de données des membres	19 226 \$	19 226 \$
Rénovation du bâtiment	134 210	90 190
Programme de reconnaissance des acquis expérimentiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	31 880	31 880
Solde du fonds de réserve	185 316 \$	141 296 \$

Les sommes affectées à la rénovation du bâtiment devraient s'échelonner sur plus d'un an, tandis que les autres seront utilisées au cours du prochain exercice.

4. Débiteurs

	2019	2018
Clients	1 800 \$	8 226 \$
Intérêts à recevoir	24 932	24 055
Ristournes et autres	33 734	25 089
	60 466 \$	57 370 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

5. Placements

	2019	2018
Desjardins		
Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %, sans échéance déterminée	405 170 \$	388 850 \$
Épargne à terme, portant intérêt au taux de 2,45 %, échéant en avril 2019	322 632	314 905
Capital social	5	5
	727 807	703 760
La Capitale		
Fonds portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	2 351 081	2 275 223

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

5. Placements (suite)

	3 078 888	2 978 983
Placements réalisables au cours du prochain exercice	322 632	-
	2 756 256 \$	2 978 983 \$

6. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	85 000 \$	- \$	85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment et améliorations	946 800	506 687	440 113	475 558
Matériel informatique	143 066	120 078	22 988	12 481
Matériel de bureau	120 605	91 457	29 148	36 435
	1 295 471 \$	718 222 \$	577 249 \$	609 474 \$

7. Actifs incorporels

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	52 013 \$	51 214 \$	799 \$	1 866 \$
Site internet	70 300	70 300	-	10 246
	122 313 \$	121 514 \$	799 \$	12 112 \$

8. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	179 587 \$	122 410 \$
Salaires, vacances et charges sociales	121 086	99 447
Jetons et honoraires	31 257	14 057
Sommes à remettre à l'État	305 262	306 458
Prime d'assurance responsabilité	664 168	637 072
Office des professions du Québec	71 501	64 071
	1 372 861 \$	1 243 515 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2019

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 57 880 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2020	12 096 \$
2021	12 146
2022	12 196
2023	9 601
2024	7 893
Autres	3 948
	57 880 \$

10. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****AU 31 MARS 2019**

10. Instruments financiers (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

11. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Ordre ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 \$ pour l'exercice 2018. Au cours de l'exercice, les dépenses engagées par le bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 95 375 \$ (2018 - 106 979 \$). Ces dépenses représentent des salaires et charges sociales ainsi que des services juridiques et celles-ci sont incluses à même celles du bureau du syndic.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2019.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Annexe A - Cotisations annuelles		
Cotisations des membres	2 323 251 \$	2 264 158 \$
Frais de réinscription et administratifs	18 400	20 450
	2 341 651 \$	2 284 608 \$

Annexe B - Admission, équivalences et permis

Reconnaissance équivalence de formation	13 050 \$	16 200 \$
Lettre de conformité	1 275	1 450
Autorisation spéciale	1 175	400
Examens, lois et règlements	5 125	18 480
Ouverture de dossier	4 100	14 772
Duplicata de permis d'exercice	480	1 480
Réunions extraordinaires CE - permis temporaires	600	-
Certificats spécialistes	-	675
	25 805 \$	53 457 \$

Annexe C - Inspection professionnelle

Inspection particulière sur la compétence	1 267 \$	1 700 \$
Visites de contrôle	1 500	4 000
	2 767 \$	5 700 \$

Annexe D - Formation continue

Location DVD	- \$	480 \$
Webinaires, formation à distance	13 744	26 918
Ateliers de formation continue	21 326	48 491
Commandites ateliers	19 300	18 200
Escomptes - commandites ateliers	(1 045)	(1 220)
Reconnaissance et accréditation	21 961	24 740
Congrès	590 195	572 081
	665 481 \$	689 690 \$

Annexe E - Services aux membres

Ristourne Dale Parizeau	27 160 \$	- \$
Ristourne La Personnelle	10 400	12 552
	37 560 \$	12 552 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Annexe F - Ventes de biens et services		
Vétérinarius publicité	122 897 \$	168 023 \$
Vétérinarius - escomptes sur ventes	(15 360)	(22 333)
Bulletin électronique - Offres d'emploi	92 520	74 015
Annonces classées	2 310	1 065
Autres produits	40 914	25 555
Escomptes sur autres produits	(4 740)	(1 877)
Répertoires des membres	31 480	47 855
Escomptes sur répertoires	(1 503)	(4 410)
Ventes de répertoires	1 142	1 550
Frais de manutention	16	-
Revenus locatifs	7 680	5 120
	277 356 \$	294 563 \$

Annexe G - Revenus de placement

Intérêts	61 888 \$	42 594 \$
----------	-----------	-----------

Annexe H - Admission, équivalences et permis

Salaires et charges sociales	120 480 \$	116 883 \$
Impression	835	911
Remise des permis d'exercer	2 447	4 908
	123 762 \$	122 702 \$

Annexe I - Inspection professionnelle

Salaires et charges sociales	109 576 \$	132 865 \$
Fournitures et poste	582	613
Télécommunications	1 362	1 243
Honoraires professionnels	47 855	-
Honoraires des inspecteurs	73 474	98 048
Délégation, déplacements et représentation	13 751	19 884
Frais généraux	26 315	24 048
	272 915 \$	276 701 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Annexe J - Formation continue		
Salaires et charges sociales	82 818 \$	89 811 \$
Webinaires, formation à distance	19 350	13 656
Ateliers de formation continue	19 220	36 691
Délégation, déplacements et représentation	-	375
Fournitures, poste et communications	-	173
Aide au développement des nouveaux étudiants	-	13
Frais généraux	-	797
Congrès	522 093	569 894
	643 481 \$	711 410 \$

Annexe K - Bureau du syndic

Salaires et charges sociales	517 369 \$	507 132 \$
Entretien d'équipements	1 772	1 903
Fournitures et poste	2 926	3 442
Délégation, déplacements et représentation	370	1 701
Télécommunications	750	1 930
Honoraires professionnels	172 690	162 552
Expertises - témoins	10 113	3 725
	705 990 \$	682 385 \$

Annexe L - Comité de révision

Frais généraux	6 478 \$	349 \$
Délégation, déplacements et représentation	692	-
	7 170 \$	349 \$

Annexe M - Conseil de discipline

Délégation, déplacements et représentation	14 438 \$	4 518 \$
Déboursés disciplinaires	33 922	42 749
	48 360 \$	47 267 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Annexe N - Gouvernance		
Salaires et charges sociales	372 676 \$	294 197 \$
Conseil d'administration	68 598	36 761
Honoraires professionnels	12 526	13 574
Assemblée générale	4 752	4 958
Comité sur le Bien-être animal	4 327	4 603
Comités ad hoc	2 691	4 390
Comité exécutif	2 470	4 855
Rapport annuel	1 395	2 283
Comité de la rémunération	548	-
Élection	-	10 562
Comité de gouvernance	-	949
	469 983 \$	377 132 \$

Annexe O - Communications

Salaires et charges sociales	169 240 \$	167 814 \$
Rédaction	16 935	11 259
Fournitures et poste	17 344	19 112
Délégation, déplacements et représentation	1 258	1 862
Impression	37 330	43 639
Frais généraux	73 064	81 900
	315 171 \$	325 586 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
Annexe P - Autres charges		
Salaires et charges sociales	132 016 \$	115 757 \$
Fournitures	12 118	11 035
Courrier	8 424	8 896
Immeuble et charges connexes	171 060	137 270
Délégation, déplacements et représentation	22 286	14 505
Honoraires professionnels	71 449	88 502
Assurances - dirigeants	2 060	1 962
Frais bancaires	2 561	2 743
Abonnement	575	110
Frais de carte de crédit	75 978	103 782
Télécommunications	7 767	6 804
Service ménager	18 520	16 798
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	27 621	25 057
Perfectionnement	10 266	7 118
Examens	4 631	4 631
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	18 083	28 423
Amortissement du logiciel et du site internet	11 313	30 246
Mauvaises créances	7 991	4 013
Association et cotisation	11 805	4 666
	616 524 \$	612 318 \$

L'Ordre a fait le choix de ne pas répartir ses charges administratives puisqu'il a été impossible de déterminer une clé de répartition fiable et auditable au prix d'un effort raisonnable. Ces charges ont donc été présentées sous la section "autres charges" conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement portant sur le rapport annuel d'un Ordre professionnel.



Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
450 774-1427 / 800 267-1427
450 774-7635
omvq@omvq.qc.ca
www.omvq.qc.ca
